

Époux ou père Yannick, Pierre, Laurent
Prénoms
Nom ⁽²⁾ APERANO

Né ⁽³⁾ le 18 juin 1981
à Belgrade (Yougoslavie)
à 16 heures 30

fil⁽⁴⁾ de Jean Pierre MBOUROU
APERANO
et de ⁽⁵⁾ Léonie AROUWE
TCHORERET

ACQ. X. 2009
Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 52.1911
le ⁽⁶⁾ 29 JUIN 2016
Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau
Anne VIAL

Mariage célébré à

le

Il a été déclaré ⁽⁸⁾

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n°
Mentions marginales ⁽⁷⁾

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{re} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ». 10

(1) Mère ou Epouse
Prénoms Emilie

Nom ⁽²⁾ PALERME

née ⁽³⁾ le 05 juin 1983

à 16 heures 10
à Bondy (Seine-Saint-Denis)

Hôte ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Charles Roger PALERME
et de ⁽⁵⁾ Nelly, Eliane MATHIAUD

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 665

le ⁽⁶⁾ 09 JUIN 2016
Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁸⁾
VILLE DE BONNEUIL
SEINE SAINT-DENIS 93

le _____
L'officier de l'état civil
Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ». 11

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

24 24
Le 27 octobre 2014
à 06 heures 54

est né(e)⁽²⁾

Lennie APERANO

du sexe féminin à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 28 octobre 2014 en
cette mairie par son père.

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

31 mai 2016

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou 1^{re} partie ; ... 2^{de} partie ; ... en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

13

(1)

2e

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 612

Le 14 avril 2016
à 13 heures 10

est né(e) (2)

Marley APERANO

du sexe masculin à Nogent-sur-Marne (val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 16 avril 2016 en
cette mairie par son père.Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

31 mai 2016



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... ; 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(14)

(1)

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____
à _____ heures

est né(e) (2)

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e) (4) _____

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».